

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL<br/>DU 7 DECEMBRE 2023 -2023/6</b></p> |
|--|

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1/ Décide de proposer la reconduction de l'organisation de temps scolaire actuelle, à savoir :  
Lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

2/ Mandate le Centre de Gestion des Vosges pour lancer la procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

3/ Décide de demander à l'ONF de trouver des bois dans le cadre des martelages de bois déperissants, environ 35m, pour la réalisation du mobilier urbain en chêne local.

4/ Décide de répartir l'affouage par habitant, fixe le délai de vidange des bois partagés en affouage au 30 septembre 2024 et fixe le montant de la taxe d'affouage à 8 €/stère.

5/ Une première réflexion a été menée concernant le développement de zones d'énergies renouvelables